



L'Agefi  
1002 Lausanne  
021/ 331 41 41  
www.agefi.com

Medienart: Print  
Medientyp: Publikumszeitschriften  
Auflage: 10'000  
Erscheinungsweise: 5x wöchentlich

Themen-Nr.: 660.3  
Abo-Nr.: 660003  
Seite: 4  
Fläche: 29'394 mm<sup>2</sup>

# Le passeport européen pourrait arriver au Liechtenstein en 2013

## DIRECTIVE AIFM.

*La Principauté devancerait la Suisse de deux ans grâce à son statut de membre de l'EEE.*

CHRISTIAN AFFOLTER

La principauté du Liechtenstein ne s'en cache pas. Même dans le rapport de consultation sur le projet de loi sur les gestionnaires de fonds alternatifs (AIFMG) publié début mars, les officiels insistent: «L'AIFMG a également le potentiel d'attirer des sociétés de gestion et des gestionnaires de fortune suisses, notamment en raison des problèmes pouvant être créés par le statut de non-membre de l'EEE et de l'UE.» Des espoirs qui ont fait naître plusieurs scénarios a priori peu favorables à la Suisse en tant que domicile de gestionnaires de fonds non-OPCVM actifs à l'échelle internationale. Le Liechtenstein, en tant que membre de l'EEE souhaitant maintenir et développer une place de fonds conforme au système européen, montrant sa détermination à mettre ce projet en œuvre également par sa rapidité de réaction à l'évolution réglementaire au sein de l'UE, pourrait ainsi être assimilé à un membre de l'UE dans le processus de la transcription de la directive AIFM dans le droit national des pays. L'avantage principal qui en résulterait est l'obtention du pas-

seport européen, le droit pour un gestionnaire domicilié et régulé au Liechtenstein de proposer ses produits et services également dans les autres pays membres, à partir de juillet 2013 déjà. Pour la Suisse, considérée comme pays tiers, cela n'est possible qu'en 2015 au plus tôt. Les gestionnaires alternatifs helvétiques pourraient ainsi être tentés de déplacer le domicile, et également la gestion, au Liechtenstein pour bénéficier plus vite de l'accès européen, sans attendre l'«homologation» du cadre réglementaire mis en place par la Suisse par le ou les pays membres dans lesquels ils souhaitent se développer.

L'inquiétude est d'autant plus grande que, comme le directeur de la SFA Matthäus den Otter l'a déjà souligné en 2009, c'est la première fois qu'une réglementation est basée sur le domicile du gestionnaire. A contrario, les fonds OPCVM de droit luxembourgeois gérés par un établissement suisse sont devenus légion. Un modèle qui ne semble pas être possible pour les gestionnaires alternatifs, du moins pas pendant les deux années de transition jusqu'en 2015. Faut-il craindre pour autant des départs en masse de gestionnaires domiciliés à Pfäffikon ou à Zoug, voire à Genève, vers l'étranger, par exemple au Liechtenstein? La directive AIFM n'en serait en tout cas pas la seule responsable. Car le projet de loi qui sera soumis au par-

lement suisse prévoit l'assujettissement de tous les gestionnaires de fonds domiciliés en Suisse, même ceux qui ne gèrent que des véhicules de droit étranger (offshore). Une exigence qui va au-delà du minimum requis par l'AIFM, et contre laquelle se bat notamment le nouveau membre du comité de la SFA et associé de Partners Group Felix Haldner, cité fin mars dans la *Handelszeitung*. Celle-ci a également fait naître des craintes de manques de capacités du côté de la Finma pour examiner tous les dossiers des 350 à 420 gestionnaires concernés, selon les estimations de l'ASG. Le spécialiste de la régulation de la gestion d'actifs au sein de PricewaterhouseCoopers Günther Dobrauz rassure: «En ce moment, la Finma se montre très proactive, et elle a déjà augmenté ses effectifs.» Ce qui devrait également être une motivation supplémentaire pour les gestionnaires de remettre leurs documents dans les délais (*lire L'Agefi d'hier*). L'expert de PricewaterhouseCoopers estime que le Liechtenstein ne représente pas une menace, mais qu'il faut le considérer comme une opportunité se présentant devant la porte des gestionnaires suisses: «Il offre une ouverture vers le marché européen à ceux qui en ont besoin. Depuis toujours, la relation entre le Liechtenstein et la Suisse a plutôt été de caractère synergétique.»

Datum: 12.04.2012

# L'AGEFI



L'Agefi  
1002 Lausanne  
021/ 331 41 41  
www.agefi.com

Medienart: Print  
Medientyp: Publikumszeitschriften  
Auflage: 10'000  
Erscheinungsweise: 5x wöchentlich

Themen-Nr.: 660.3  
Abo-Nr.: 660003  
Seite: 4  
Fläche: 29'394 mm<sup>2</sup>

Pour lui, le principal obstacle au développement de la place helvétique pour les gestionnaires alternatifs réside plutôt dans la structure «éprouvée, mais relativement exigeante» découlant de l'exigence d'une direction de fonds et d'une banque de dépôt. Celle-ci «empêche des gestionnaires actuellement en phase de démarrage de lancer leur propre stratégie, souvent très novatrice. Ce qui est d'autant plus dommage que ces exigences structurelles paraissent peu adaptées à des produits s'adressant à des investisseurs qualifiés.»